

Le français, une source de fierté pour nous

Constella (David Blais)

Comme toutes les entreprises du Québec, nous avons un rôle important à jouer dans le rayonnement du français comme langue commune.

Le respect des droits linguistiques de notre clientèle et des membres de notre personnel est une priorité. Nous nous engageons à :

- déployer les efforts nécessaires pour que le français soit la langue normale de travail et des communications au sein de notre entreprise;
- démontrer que la langue française, son utilisation et sa qualité sont importantes pour notre entreprise;
- offrir en tout temps à notre clientèle un service en français;
- rendre disponibles nos produits ainsi que toute information en français;
- contribuer au renforcement de la place du français dans l'espace public par le biais de notre affichage commercial.

En collaboration avec l'Office québécois de la langue française, nous démontrons ainsi notre engagement envers le français.



*Engagement transmis par l'Office québécois de la langue française le 3 janvier 2024

*Ce document ne constitue pas un certificat de francisation délivré par l'Office et n'a aucune valeur légale. Il fait suite à une autoévaluation et non à l'évaluation de l'Office de la conformité des pratiques linguistiques de l'entreprise.



